

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2024	Objet : Approbation de la convention de partenariat avec le SIVOM pour le salage des voies de la commune - Hiver 2024-2025.

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre à 19 h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M..... a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la convention présentée par le SIVOM, relative aux conditions d'exécution et à la participation financière de la commune pour le salage des voies de la commune sur 1 an à compter de l'exercice 2024 ;

Considérant la nécessité de signer ladite convention

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat entre la commune et le SIVOM pour le salage des voies de la commune sur 1 an à compter de l'exercice 2024, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

ARTICLE 3 : DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2025.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 12 décembre 2024

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Secrétaire de séance

Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.